

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FOMBLIN(R) GREASE OT20

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : FOMBLIN(R) GREASE OT20
Caractérisation chimique : Préparation à base de perfluoropolyéther et de polytétrafluoroéthylène
Formule structurale $\text{CF}_3\text{-O-(C}_3\text{F}_6\text{-O)}_n\text{-(CF}_2\text{-O)}_m\text{-CF}_3 + \text{-(CF}_2\text{-CF}_2\text{)}_n\text{-}$

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisation recommandée : - Lubrifiant
- Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : SOLVAY SOLEXIS S.p.A.
VIALE LOMBARDIA, 20
I- 20021 BOLLATE

Téléphone : +390238351

Téléfax : +390238352614

1.4. Numéros de téléphone de contact et d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44(0)208 762 8322 [CareChem 24] (Europe)
Contact téléphonique (informations sur le produit): IT: +39-2-3835-1

Adresse e-mail : sds.solexis@solvay.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : Graisses
Couleur : blanc
Odeur : sans odeur

- Préparation non classée selon la Directive 1999/45/CE.
- La préparation est basée sur un polymère inerte.
- Non dangereux dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation
- Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz toxique et corrosif.



3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance (No.-CAS / No.-CE / Annexe 1)	Concentration (W/W)	Classification	Phrase(s) R
1-Propene, 1,1,2,3,3,3-hexafluoro-, oxidized, polymd. (69991-67-9 / Exempt ou pas disponible / Exempt ou pas disponible)	%		
Polytétrafluoroéthylène (9002-84-0 / Exempt ou pas disponible / Exempt ou pas disponible)	%		

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

4.2. Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

4.3. Contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.4. Ingestion

- Boire 1 ou 2 verres d'eau.
- Ne PAS faire vomir.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction approprié

- Eau
- poudre
- Mousse
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

- Aucun(e).

5.3. Risques spécifiques en cas d'incendie

- Ce produit n'est pas inflammable.
- Non-explosif
- En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Fluorure d'hydrogène gazeux (HF), Fluorophosgène

5.4. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Porter des survêtements anti-acide en intervention rapprochée.

5.5. Autres informations

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Approcher le danger dos au vent.



- Protéger l'équipe d'intervention rapprochée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles

- Assurer une ventilation adéquate.
- Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte.
- Matière appropriée pour le ramassage
- Terre
- Sciure
- Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

7.2. Stockage

- Pas de conditions spéciales de stockage requises.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

7.4. Matériel d'emballage

- Matière plastique
- verre

7.5. Autres informations

- Prévoir des installations électriques étanches et anti-corrosion.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Remarques:

- Valeurs limites des sous-produits formés lors de la décomposition thermique



Fluorure d'hydrogène anhydre

- France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 06 2006
VME = 1,8 ppm
VME = 1,5 mg/m³
Remarques: Regulatory indicative (VRI)
- France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 06 2006
VLE = 3 ppm
VLE = 2,5 mg/m³
Remarques: Regulatory indicative (VRI)
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2007
pondérée dans le temps = 0,5 ppm
Remarques: En F
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2007
Valeur Limite Plafond = 2 ppm
Remarques: En F
- EU. Indicative Exposure and Directives relating to the protection of risks related to work exposure to chemical, physical, and biological agents. 02 2006
pondérée dans le temps = 1,8 ppm
pondérée dans le temps = 1,5 mg/m³
- EU. Indicative Exposure and Directives relating to the protection of risks related to work exposure to chemical, physical, and biological agents. 02 2006
Valeur limite à courte terme = 3 ppm
Valeur limite à courte terme = 2,5 mg/m³

Difluorure de carbonyle

- France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 06 2006
VME = 2 ppm
VME = 5 mg/m³
Remarques: Indicative limit (VL)
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 01 2006
pondérée dans le temps = 2 ppm
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 01 2006
Valeur limite à courte terme = 5 ppm
- France: Valeurs limites d'exposition de caractère indicatif (JORF, numéro 16) 02 2006
pondérée dans le temps = 2,5 mg/m³
- EU. Indicative Exposure and Directives relating to the protection of risks related to work exposure to chemical, physical, and biological agents. 02 2006
pondérée dans le temps = 2,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle**8.2.1.1. Protection respiratoire**

- Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.

8.2.1.2. Protection des mains

- Gants en caoutchouc ou en plastique
- Gants en latex



- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

8.2.1.3. Protection des yeux

- Lunettes de sécurité à protection intégrale

8.2.1.4. Protection de la peau et du corps

- Tablier en caoutchouc
- Vêtements de protection à manches longues

8.2.1.5. Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics.

8.2.2. Contrôle d'exposition de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information générale (aspect, odeur)

Aspect	: Graisses
Couleur	: blanc
Odeur	: sans odeur

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point/intervalle d'ébullition	: <i>Remarques:</i> donnée non disponible
Point d'éclair	: <i>Remarques:</i> Ce produit n'est pas inflammable.
Inflammabilité	: <i>Remarques:</i> Ce produit n'est pas inflammable.
Propriétés explosives	: <u><i>Danger d'explosion:</i></u> <i>Remarques:</i> Non-explosif
Propriétés comburantes	: <i>Remarques:</i> Non comburant
Pression de vapeur	: 0,0013 hPa <i>Température:</i> 20 °C
Densité relative / Densité	: 1,9 g/cm ³ <i>Température:</i> 20 °C
Solubilité	: Eau <i>Remarques:</i> insoluble : solvants fluorés <i>Remarques:</i> soluble

9.3. Autres données

Point/intervalle de fusion	: <i>Remarques:</i> non applicable
Température de décomposition	: > 290 °C



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Stabilité

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Les métaux favorisent la décomposition et abaissent la température de décomposition

10.2. Conditions à éviter

- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

10.3. Matières à éviter

- Matières inflammables, Des matières combustibles, alcalis non-aqueux, Acides de Lewis (Friedel-Crafts) au-dessus de 100°C, Aluminium et magnésium en poudre au-dessus de 200°C

10.4. Produits de décomposition dangereux

- Fluorure d'hydrogène gazeux (HF)., Fluorophosgène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Données toxicologiques

Risques possibles (résumé)

- La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
- La préparation est basée sur un polymère inerte.

11.2. Effets pour la santé

Effets principaux

- La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz toxique et corrosif.
- Exposition aux produits de décomposition
- Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Inhalation

- Pas d'effet connu.

Contact avec les yeux

- Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
- Rougeur
- Brûlure

Contact avec la peau

- Rougeur
- Irritation

Ingestion

- L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:
- Symptômes: Nausée, Vomissements.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Effets écotoxicologiques

Toxicité aiguë

- Remarques: donnée non disponible

12.2. Mobilité

- Remarques: donnée non disponible



12.3. Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

- Résultat: donnée non disponible

Biodégradation

- Remarques: donnée non disponible

12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Résultat: donnée non disponible

12.5. Autres effets nocifs

- donnée non disponible

12.6. Risques possibles (résumé)

- Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Déchets de résidus / produits non utilisés**

- Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
- L'incinérateur doit être équipé d'un système de neutralisation ou de récupération d'HF.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

13.2. Traitement des conditionnements

- Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Maritime (IMO/IMDG)
- non réglementé
- Air (ICAO/IATA)
- non réglementé
- Europe Route/Rail (ADR/RID)
- non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Étiquetage CE**

- Préparation non classée selon la Directive 1999/45/CE.

15.2. Informations sur les inventaires

Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	: -	Conforme à l'inventaire.
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Canadian Domestic Substances List (DSL)	: -	Conforme à l'inventaire.
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Korea Existing Chemicals Inv. (KECI) (KECI (KR))	: -	Conforme à l'inventaire.
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	: -	Conforme à l'inventaire.



New Zealand Inventory (in preparation) (NZ)	: -	Conforme à l'inventaire.
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Liste des substances existantes UE (EINECS)	: -	non applicable, Le produit tombe sous la définition UE des polymères..

15.3. Information sur les législations nationales

- France. INRS, Maladies Professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

15.4. Autres réglementations

- Le code européen des déchets, Déchet dangereux, Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

16. AUTRES DONNÉES

16.1. Information administrative

- Mise à jour
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable n'est pas destiné à être utilisé ou être distribué dans les pays en dehors de l'Union Européenne à l'exception de la Norvège et de la Suisse. Les FDS applicables dans les autres pays ou régions sont disponibles sur demande.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.



X-ON Electronics

Largest Supplier of Electrical and Electronic Components

Click to view similar products for [kluber](#) manufacturer:

Other Similar products are found below :

[EYVAC3-100G](#)